

**École de criminologie**  
Université de Montréal

**Hiver 2024**

Plan de cours  
**Régulation de la criminalité économique**  
Mardi 8h30 à 11h30

Masarah Paquet-Clouston  
m.paquet-clouston@umontreal.ca

Auxiliaire : Mylène Mailhot  
mylene.mailhot@umontreal.ca

## Descripteur du cours

Le cours SIP-3040 « Régulation de la criminalité économique » vise, tout d'abord, à approfondir les connaissances des étudiant(e)s sur les diverses formes de criminalité économique, allant de la fraude occupationnelle, à la collusion et à l'évasion fiscale. Ensuite, le cours vise à sensibiliser les étudiant(e)s aux rôles des diverses agences de régulation (au-delà des agences policières) œuvrant à la détection et/ou à la prévention de la criminalité économique. À travers le cours, les étudiant(e)s seront appelés à effectuer des exercices pratiques (en cherchant, par exemple, de l'information sur des sources ouvertes) afin de se sensibiliser aux divers outils et bases de données disponibles en ligne.

## Résultats d'apprentissage

À la fin de ce cours, les étudiant(e)s auront :

- Une connaissance approfondie de plusieurs formes de criminalité économique;
- Une bonne compréhension du rôle des agences de régulation œuvrant dans le domaine pour prévenir ou détecter diverses formes de crimes économiques;
- Une expérience pratique de recherche d'information en ligne.

## Approches pédagogiques

Le cours se donne en présentiel. Un support visuel de type PowerPoint sera mis disponible sur Studium avant le cours. La présence de l'étudiant(e)s est nécessaire à la bonne réussite du cours puisque le cours ne sera pas enregistré. Advenant le cas que l'étudiant(e)s ne peut se présenter au cours, ses pairs peuvent lui partager les notes de cours et la professeure restera disponible pour toutes questions. Exception sur le présentiel : les deux examens (13 février et 2 avril) sont à distance sur Studium et à livre ouvert (détails dans la section suivante).

## Modalités d'évaluation

### Outils d'évaluation

Les étudiant(e)s seront noté(e)s selon les évaluations suivantes:

Outil d'évaluation	Pondération	Date
Examen # 1	35%	13 février 2024
Examen # 2	35%	2 avril 2024
Participations dans les forums (minimum de 3)	30%	Date limite : 9 avril à 23h59

### Examens (2x35%)

Les deux examens doivent être complétés à distance sur Studium **lors de la plage horaire du cours**. Ils sont à livre ouvert. Ceux-ci comprennent des questions à choix de réponse et des questions à développement. Il est possible que les étudiant(e)s doivent chercher des réponses sur des sites internet en particulier (les démonstrations à cet effet seront faites en cours).

Si un ou une étudiant(e) manque l'examen suite à une raison valable (avec approbation du département), il ou elle devra le reprendre sur un ordinateur de l'université et dans le bureau de la professeure, à la date la plus rapprochée possible.

#### Examen #1 (35%)

L'examen 1 sera disponible sur Studium le 13 février 2024 à partir de 8h30. Vous avez **3h** pour le compléter (jusqu'à 11h30). Les matières des cours 1 à 5 sont à l'examen.

#### Examen #2 (35%)

L'examen 2 sera disponible sur Studium le 2 avril 2024 à partir de 08h30. Vous avez **3h** pour le compléter (jusqu'à 11h30). Les matières des cours 7 à 12 sont à l'examen.

### Participations aux forums (minimum de 3) (30%)

Au moins trois participations sont attendues (10% pour chaque participation) sur les forums du cours sur Studium. Ces participations doivent être interprétées comme **des notes de réflexion**. Elles peuvent être :

- 1) Des réponses à des conversations initiées par la professeure;
- 2) Des conversations initiées par des étudiant(e)s;
- 3) Des réponses à des conversations initiées par des étudiant(e)s.

Chaque réflexion doit contenir **entre 250 et 500 mots**, être une **réflexion critique** sur une idée présentée en cours et contenir au moins une **référence bibliographique** (p. ex. : article scientifique, article de journal, blog, etc.).

Des points sont accordés pour :

- La profondeur de la réflexion critique (p. ex. : bonne analyse, comprend des exemples, compréhension nuancée et/ou approfondie du sujet);
- La pertinence de la référence bibliographique (p. ex. : référence pertinente et bien intégrée dans l'argumentaire du texte);
- Clarté et la structure du texte (p. ex. : texte bien structuré et facile à suivre)
- Originalité (p.ex. : perspective nouvelle ou unique, se fonde sur les concepts en cours et les amène plus loin).

Un forum sur les sujets de chaque semaine ouvrira pour 7 jours (du mardi du cours au mardi suivant jusqu'à 23h59). Vous devez donc effectuer les réflexions critiques au cours de la session.

***Barème de notation***

---

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1	D		50
0	E	Échec	-de 50

***Déroulement du cours***

---

**Cours 1 - Introduction (9 janvier 2024)**

- Présentation du plan de cours
- Modalités d'enseignement
- Définition – criminalité économique

**Cours 2 - La fraude interne (16 janvier 2024)**

- La perspective organisationnelle - définitions
- Les types de fraude occupationnelle
- Les théories de la fraude
- Recherche d'information en ligne

**Cours 3 – La fraude externe et numérique (23 janvier 2024)**

- La perspective organisationnelle – définitions
- Les types d'acteurs externes
- Les effets des technologies sur le crime économique
- Recherche d'information en ligne
- Présentation ACFE

**Cours 4 - Le crime corporatif (30 janvier 2024)**

- La responsabilité individuelle ou d'entreprise
- L'apprentissage du crime à col blanc
- Prévention, la dissuasion et le contrôle du crime corporatif au Canada
- L'action collective
- Recherche d'information en ligne

**Cours 5 – La corruption et la collusion (6 février 2024)**

- La corruption publique et la corruption commerciale
- La collusion implicite et explicite
- Les environnements propices à la corruption et à la collusion
- Mandat de l'UPAC, de l'autorité des marchés publics et du bureau de la concurrence
- Recherche d'information en ligne

**Cours 6 – Examen N.1 de 35% (13 février 2024)**

**Cours 7 – L'évasion et l'évitement fiscal (20 février 2024)**

- L'évasion vs l'évitement
- Perspectives théoriques et secteurs touchés
- Les techniques d'évitement
- Les lois et initiatives à l'international
- Recherche d'information en ligne

**Cours 8 – Le crime financier (27 février 2024)**

- Les valeurs mobilières et régulations
- Les stratagèmes d'investissement frauduleux
- L'univers financier criminogène
- Le mandat de l'Autorité des marchés financiers (AMF)
- Recherche d'information en ligne

**Cours 9 – Semaine de relâche (4 au 10 mars)**

**Cours 10 – Le blanchiment d'argent (12 mars 2024)**

- Définitions et processus
- Les techniques de blanchiment d'argent
- Les régulations entourant la loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement du terrorisme (RPC-FAT)
- Le mandat du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE)

**Cours 11 – Les cryptomonnaies (19 mars 2024)**

- Historique des cryptomonnaies
- Définition clé publique/privée et blockchain
- Techniques de traçage

**Cours 12 – Les cryptomonnaies-suite (26 mars 2024)**

- Révision des techniques de traçage
- Crimes économiques et cryptomonnaies

**Cours 13 – Examen N.2 de 35% (2 avril 2024)**

**Cours 14 – Révision des examens et participations aux forums (9 avril 2024)**

## Lectures et références bibliographiques

Alm, J. (2019). What motivates tax compliance? *Journal of Economic Surveys*, 33(2), 353-388. <https://doi.org/10.1111/joes.12272>

Amicelle, A. (2011). Towards a 'new' political anatomy of financial surveillance. *Security dialogue*, 42(2), 161-178. <https://doi.org/10.1177/0967010611401472>

Clinard, M.B., Yeager, P.C., & Clinard, R.B. (2006). Corporate Organization and Criminal Behavior (Chapt. 3) in Clinard, M.B., Yeager, P.C., & Clinard, R.B. (2006). *Corporate Crime* (1st ed.). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315080314>

Cohen, M. A. (2019). Punishing corporations. In Rorie, M. (ed). *The Handbook of White-Collar Crime*, 314-333. <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/pdf/10.1002/9781118775004.ch20>

Collins, J. (2022). Crypto, crime and control. Global Initiative Against Transnational Organized Crime. <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2022/06/GITOC-Crypto-crime-and-control-Cryptocurrencies-as-an-enabler-of-organized-crime.pdf>

Cressey, D. R., & Finckenauer, J. (2017). *Theft of the nation: The structure and operations of organized crime in America*. New York: Routledge.

Cressey, D. R. (1950). The Criminal Violation of Financial Trust. *American Sociological Review*, 15(6), 738. <https://doi.org/10.2307/2086606>

Cressey, D. R. (1953). Other people's money; a study of the social psychology of embezzlement. Available at: <https://psycnet.apa.org/record/1954-06293-000>

Cross, C., & Gillett, R. (2020). Exploiting trust for financial gain: An overview of business email compromise (BEC) fraud. *Journal of Financial Crime*, 27(3), 871-884. Lien de téléchargement: <https://bit.ly/3iW2ZMw>

Delpeuch, S. (2019). Quelles pistes pour lutter contre l'évasion fiscale?. *Regards croisés*

- sur l'économie, (1), 249-255. <https://doi.org/10.3917/rce.024.0249>
- Dorminey, J., Fleming, A. S., Kranacher, M. J., & Riley Jr, R. A. (2012). The evolution of fraud theory. *Issues in accounting education*, 27(2), 555-579. <https://doi.org/10.2308/iace-50131>
- Dorminey, J. W., Fleming, A. S., Kranacher, M.-J., & Riley Jr., R. A. (2010). Beyond the Fraud Triangle. (Cover story). *CPA Journal*, 80(7), 16–23.
- Gayraud, J. F. (2011). *Subprimes ou Subcrimes. La Grande Fraude: Crime, Subprimes et crises financières*. New York : Odile Jacob.
- Fisse, B., & Braithwaite, J. (1986). The allocation of responsibility for corporate crime: Individualism, collectivism and accountability. *Sydney Law Review*, 11, 468. <https://search.informit.org/doi/abs/10.3316/agispt.19882401>
- Heath, J. (2008). Business Ethics and Moral Motivation: A Criminological Perspective. *Journal of Business Ethics*, 83(4), 595–614. <https://doi.org/10.1007/s10551-007-9641-8>
- Irwin, J., & Cressey, D. R. (1962). Thieves, convicts and the inmate culture. *Social problems*, 10(2), 142-155. <https://doi.org/10.2307/799047>
- Jakobi, A. P. (2018). Governing illicit finance in transnational security spaces: the FATF and anti-money laundering. *Crime, Law and Social Change*, 69(2), 173-190. <https://doi.org/10.1007/s10611-017-9750-y>
- Kou, Y., Lu, C. T., Sirwongwattana, S., & Huang, Y. P. (2004, March). Survey of fraud detection techniques. In *IEEE International Conference on Networking, Sensing and Control*, 2004 (Vol. 2, pp. 749-754). IEEE.
- Laffitte, S. (2019). 9. L'argent caché: paradis fiscaux, optimisation et évasion fiscale. *Regards croisés sur l'économie*, (1), 149-162. <https://doi.org/10.3917/rce.024.0149>
- Le Maux, J., Smaili, N., & Ben Amar, W. (2013). De la fraude en gestion à la gestion de la fraude. Une revue de la littérature. *Revue française de gestion*, 39(231), 73–85. <https://doi.org/10.3166/rfg.231.73-85>
- Manirabona, Amissi Melchiade, and Simon St-Georges."Les accords de poursuite suspendue: un dévoiement de la justice?. *Relations* 804 (2019): 12-13. Lien de téléchargement: <https://bit.ly/3kMqnlw>
- Nagels, C. (2016). Introduction: quand le crime économique contribue au développement des sciences sociales. *Criminologie*, 49(1), 5-14. Disponible: <https://www.erudit.org/fr/revues/crimino/2016-v49-n1-crimino02473/1036191ar.pdf>
- Naylor, R. T. (2003). Towards a general theory of profit-driven crimes. *British Journal of Criminology*, 43(1), 81-101. Disponible: <https://www.jstor.org/stable/23638918>

- Paquet-Clouston, M., Haslhofer, B., & Dupont, B. (2019). Ransomware payments in the bitcoin ecosystem. *Journal of Cybersecurity*, 5(1), <https://doi.org/10.1093/cybsec/tyz003>
- Paquet-Clouston, M., Romiti, M., Haslhofer, B., & Charvat, T. (2019, October). Spams meet cryptocurrencies: Sextortion in the bitcoin ecosystem. In *Proceedings of the 1st ACM conference on advances in financial technologies* (pp. 76-88). [https://dl.acm.org/doi/abs/10.1145/3318041.3355466?casa\\_token=L-sH3HpnVWkAAAAA:h8oIFKUnGWXIDP\\_GoY1MH1VrjapVUH0v4ngWRVA73f4lfdq5he\\_LdOBBd1jxDHf4gite7umFboOlq](https://dl.acm.org/doi/abs/10.1145/3318041.3355466?casa_token=L-sH3HpnVWkAAAAA:h8oIFKUnGWXIDP_GoY1MH1VrjapVUH0v4ngWRVA73f4lfdq5he_LdOBBd1jxDHf4gite7umFboOlq)
- Pluchart, J.-J. (2019). Le triangle de la fraude. *Vie & sciences de l'entreprise*, N°207(1), 83. <https://doi.org/10.3917/vse.207.0083>
- Ramamoorti, S. (2008). The Psychology and Sociology of Fraud: Integrating the Behavioral Sciences Component Into Fraud and Forensic Accounting Curricula. *Issues in Accounting Education*, 23(4), 521–533. <https://doi.org/10.2308/iace.2008.23.4.521>
- Saint-Martin, D. (2021). L'affaire SNC-Lavalin: les intérêts économiques nationaux et l'assouplissement des lois anticorruption. *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, 23(1). <https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.5658>
- Schuchter, A., & Levi, M. (2016). The Fraud Triangle revisited. *Security Journal*, 29(2), 107–121. <https://doi.org/10.1057/sj.2013.1>
- Suh, J. B., Nicolaidis, R., & Trafford, R. (2019). The effects of reducing opportunity and fraud risk factors on the occurrence of occupational fraud in financial institutions. *International Journal of Law, Crime and Justice*, 56, 79–88. <https://doi.org/10.1016/j.ijlci.2019.01.002>
- Sutherland, E. H. (1940). White-Collar Criminality. *American Sociological Review*, 5(1), 1–12. <https://doi.org/10.2307/2083937>
- Sutherland, E. H., Cressey, D. R., & Luckenbill, D. F. (1992). *Principles of Criminology*. AltaMira Press.
- Vousinas, G. L. (2019). Advancing theory of fraud: The S.C.O.R.E. model. *Journal of Financial Crime*, 26(1), 372–381. <https://doi.org/10.1108/JFC-12-2017-0128>
- Wells, J. T. (2017). *Corporate fraud handbook: Prevention and detection* (Fifth edition). Wiley.

## Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : [www.crim.umontreal.ca](http://www.crim.umontreal.ca)



**Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme :**  
<https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

### ***Captation visuelle ou sonore des cours***

---

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps,

### ***Règlement des études de premier cycle***

---

**Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique :**  
<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

### ***Révision de l'évaluation (article 9.5)***

---

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

<https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole et formulaire de demande de r%C3%A9vision de notes %C3%80 EN VOYER.pdf>

### ***Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)***

---

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.



### ***Justification d'une absence (article 9.9)***

---

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

[https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis\\_absence\\_examen\\_form.pdf](https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_form.pdf)

### ***Plagiat et fraude (article 9.10)***

---

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.